

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi vingt-six février à 09 h 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. X. BALLENGHIEN, Mmes N. BARROUILLET, C. BOUE, M. C. BOURDIL, Mme F. CASALE, MM. G. CASTET, JP. COT, Mmes M-M. DALLA-BARBA, C. DEJEAN-DUPEBE, C. DUCARROUGE, P. ESPERON, MM. R. FRAIRET, M. GABAS, B. GENDRE, V. GOUANELLE, B. KSAZ, F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, M. P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mme C. SALLES, MM. J. SAMALENS, C. TERRAIN, Mmes I. TINTANE et L. TOISON.

Excusés ou absents : Mmes M-T BROCA-LANNAUD, H. COOMANS, C. DASTE-LEPLUS, MM. F. DUPOUEY, P. DUPOUY, Mme L. LABEDAN et M. C. LAPREBENDE.

Ont donné procuration : Mme M-T BROCA-LANNAUD à M. P. MARTIN, Mme H. COOMANS à M. C. TERRAIN, Mme C. DASTE-LEPLUS à M. C. BOURDIL, M. F. DUPOUEY à Mme C. SALLES, M. P. DUPOUY à Mme H. ROZIS LE BRETON, Mme L. LABEDAN à Mme L. TOISON et M. C. LAPREBENDE à Mme C. DEJEAN-DUPEBE

Délibération adoptée à l'unanimité

OBJET : Modification du tableau des emplois et recours à un agent contractuel.

-
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
- VU l'avis des commissions organiques compétentes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Départemental décide :

- d'approuver le tableau des emplois du Département nécessaire au fonctionnement des services comme suit :

- création d'un poste sur le cadre d'emplois des attachés, à temps complet, en qualité de Directeur adjoint Insertion et Solidarités Actives,
- création d'un poste sur les cadres d'emplois des agents de maîtrise ou techniciens à temps complet, en qualité d'administrateur systèmes et réseaux affecté au service exploitation de la Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique,
- création d'un poste sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet, en qualité de chargé de mission auprès du Directeur Général Adjoint Investissements et Territoires.
- d'approuver l'ouverture du poste de chef de service de l'Aide Sociale à l'Enfance affecté à la Direction Enfance Famille à la possibilité de recruter un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu des besoins du service et de la nature des fonctions.

En effet, le candidat maîtrisera la législation en matière de protection de l'enfance et possédera une expérience avérée dans ce domaine de compétence. Il possédera également une expérience significative en management d'équipe et pilotage de service. Il maîtrisera les techniques de recueil de données, de conduite de projets, d'animation de groupe et possédera des aptitudes pour suivre la formation obligatoire de cadre en protection de l'enfance.

La rémunération sera calculée, par référence à l'indice brut 444 ou au maximum l'indice terminal de la grille indiciaire des attachés principaux en fonction de l'expérience professionnelle.

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer le contrat correspondant.

Le Président,

Philippe MARTIN.

Délibération transmise et reçue en Préfecture le
Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le
- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Février 2021.